

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

10^{ème} Commission
N° CP-2020-9-10-5

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction enfance, santé, insertion

Service consulté**APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2020 AVEC LES
ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE COLMAR ET MULHOUSE**

Résumé : La politique de prévention spécialisée, financée à hauteur de 2,284 M€ en 2020, s'appuie sur les actions menées par deux structures : les Associations de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) et Mulhouse (APSM).

Depuis 2017, les orientations politiques et les modalités de fonctionnement sont fortement recentrées autour des enjeux de protection de l'enfance.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation des conventions de partenariat 2020 avec les deux associations de prévention spécialisée, sur le modèle des précédentes, en fixant les objectifs, moyens et modalités de gouvernance.

Les orientations de la politique de prévention spécialisée et le mode de gouvernance de celle-ci ont été adoptés le 17 mars 2017 par l'Assemblée départementale. Les conventions annuelles signées avec les deux associations haut-rhinoises précisent le cadre général de leurs interventions.

En 2020, le financement prévention spécialisée s'établit à hauteur de 2 284 350 € dont 127 532 € pour le financement de 4 postes de travailleurs sociaux à la Ville de Mulhouse en faveur d'intervention aux abords des collèges.

Les priorités posées par le Département aux deux Associations de Prévention Spécialisée sont les suivantes :

- la prévention précoce,
- l'accompagnement éducatif individuel,
- le partenariat local.

Un état des lieux par ville et par quartier a été réalisé en 2018 et présenté au Comité départemental du 5 juillet 2018.

Depuis lors, et notamment au titre de l'année 2019, des actions très concrètes ont été mises en œuvres. Sont à relever les évolutions positives suivantes :

Pour le Territoire Nord (COLMAR)

- Mise en place d'une démarche de développement social de quartier via la création par le Territoire de Solidarité d'un Jardin partagé dont l'entretien est assuré par les habitants du quartier. Le lieu contribue à de nouveaux rapports entre les professionnels du service social départemental et les habitants, ainsi qu'avec ces derniers et les jeunes accompagnés par la prévention spécialisée. Ce support pédagogique utilisé par l'association lui permet également de faire connaître son action et de la valoriser.
- Développement du partenariat avec l'association de prévention spécialisée à travers la participation de l'APSC aux Commissions Famille du Territoire de Solidarité. L'accompagnement individuel sur une base d'objectifs et d'évaluation de l'action prend du sens pour l'équipe de l'APSC, et une culture d'analyse technique partagée et d'actions collectives se développe.

En 2019, l'APSC a réalisé 94 accompagnements individuels par les 4 éducateurs de prévention spécialisée.

Il est à noter que l'APSC est complètement investie dans une dynamique de développement de quartier en parfaite articulation avec le Territoire de Solidarité et les partenaires locaux.

En termes de perspectives, pour la rentrée 2020, sera développée une pratique de projets partagée sur le quartier Ouest où de nouvelles habitations sont apparues après les démolitions des HLM.

Sont attendues une augmentation du nombre d'accompagnements individuels et la participation de l'ensemble de l'équipe éducative à la Commission Famille.

Pour le Territoire Sud (MULHOUSE)

En 2019, l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) a connu un changement de Directeur après un départ à la retraite, entraînant le renouvellement du dialogue et des pratiques, nécessitant un travail d'appui technique en cours avec la Conseillère technique de la Direction des Territoires de Solidarité (DTS), notamment au niveau des Commissions Familles, rouage essentiel de la mise en place des accompagnements éducatifs individuels et familiaux ainsi que du partenariat entre les services départementaux et l'APSM.

Malgré ce contexte, de nombreux points positifs illustrent une activité satisfaisante relevant de choix de développement de l'activité en référence à l'attente politique formulée et appuyée sur :

- Le développement des accompagnements individuels : le niveau moyen d'une quarantaine de jeunes accompagnés par an et par poste éducatif équivalent temps plein est atteint. En 2019, 361 accompagnements ont été réalisés en prévention spécialisée. Les projets émanent des Commissions Familles du Territoire de Solidarité ou des commissions départementales de suivi de l'absentéisme scolaire (CDSA), de la DASEN (Education Nationale) ou des entretiens directs avec les jeunes et leurs familles.

- La détection à partir du milieu scolaire : les professionnels de l'APSM couvrent 10 établissements scolaires du second degré. Les jeunes de 14 à 16 ans en risque de décrochage scolaire sont repérés en raison de leur absentéisme. Cette prévention s'opère à partir des CDSA, de la Classe Relais (mise à disposition d'1/2 ETP d'éducateur APSM), de la présence des éducateurs au sein des établissements scolaires, notamment des structures d'appui en direction d'élèves exclus, d'actions collectives menées au sein des établissements.

S'agissant du décrochage et de l'absentéisme scolaire, un travail de réflexion Education Nationale/DTS/Acteurs concernés sera réalisé à l'échelle de l'Espace urbain mulhousien afin d'organiser le dépistage et la prise en charge des situations bien en amont des CDSA.

- Une présence à la Maison Des Adolescents (MDA), la réalisation d'actions collectives basées sur des activités de loisirs, culturelles ou sportives (75 actions pour 2254 jeunes en 2019) et de Chantiers éducatifs (53 Jeunes ont bénéficié de 700 heures de chantiers éducatifs en partenariat avec Interjob).

En résumé, en 2019, 492 accompagnements ont été réalisés par les 16 éducateurs de l'APSM. 74 % du temps de travail des éducateurs sont effectués auprès des jeunes et leurs familles. Ce temps est en constante augmentation (69 % en 2018).

14 % du travail des éducateurs se déroulent dans la rue ou en présence sociale.

Les éducateurs ont réalisé 1 335 rencontres dans le cadre des permanences d'accueil au sein des quartiers (jeunes et parents).

En termes de perspectives, comme pour le Nord, il est prévu de promouvoir la participation de chaque cadre et éducateur du service de prévention à une CLES (Commission Locale de l'Evaluation Sociale) et à une Commission Famille, ainsi que des immersions des travailleurs sociaux du Territoire de Solidarité au sein des équipes de prévention spécialisée, ce qui pourrait permettre aux uns et aux autres de mieux appréhender les contextes et les logiques de travail.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'approuver les conventions de partenariat, d'objectifs et de moyens 2020 ci-jointes,
- de m'autoriser à les signer avec :
 - l'association de prévention spécialisée Mulhousienne (APSM)
 - l'association de prévention spécialisée de COLMAR (APSC).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH